



Monsieur le préfet du Val de Marne

Bureau des installations classées et de la protection de
l'environnement
21-29 avenue du général de gaulle
94038 CRETEIL

Rungis, le 14 septembre 2017

Objet : Demande d'enregistrement au titre des installations classées,
Préparation de viande, cuisson et découpe, HUGUENIN, dans l'emprise du MIN de Rungis

Monsieur le Préfet,

Je soussigné, Jean Claude Huguenin, agissant en qualité de directeur général de la société Huguenin, dont le siège social est situé au 75 Rue de Strasbourg 94617 Rungis sur le MIN de Rungis, vous soumet une demande d'enregistrement au titre des ICPE, pour l'activité de préparation de viande, cuisson et découpe, dans nos installations du MIN de Rungis.

L'activité est soumise à enregistrement sous la rubrique N°2221, de la nomenclature des ICPE.

N°2221. Préparation ou conservation de produits alimentaires d'origine animale

en enregistrement car la quantité de produits sortants est supérieure à 2 tonnes par jour

L'exploitation Huguenin appliquera les prescriptions techniques relatives aux activités de la rubrique N°2221, telles que définies dans l'arrêté ministériel du 23 mars 2012.

Le présent dossier de demande d'enregistrement a été réalisé conformément aux prescriptions réglementaires du code de l'environnement, articles R512-16 et R512-46.

Il est composé des pièces suivantes :

- La demande d'enregistrement et ses annexes
- Les plans
 - o carte de situation , échelle 1/25000, indiquant l'emplacement de l'installation projetée
 - o plan des abords, échelle 1/2500, indiquant les abords jusqu'à 100m minimum
 - o plan d'ensemble, échelle 1/200, indiquant les activités riveraines jusqu'à 35m



- Les annexes
 - o Suivi des déchets
 - o Plan de localisation des risques
 - o Plan général des stockages
 - o Fiches de données de sécurité fluides frigo.
 - o Plan de sécurité bâtiment E0g2.
 - o Descriptif technique des installations frigorifiques
 - o Notice de sécurité incendie bâtiment EOg
 - o Exemples de procédures HACCP

Je suis à la disposition de vos services pour toute clarification technique que vous pourriez souhaiter et je vous prie d'agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de ma haute considération.

Le Directeur général

Jean-Claude HUGUENIN